

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**UN AUTRE RECUL EN TRANSPORT ADAPTÉ :**

**LA STM DIMINUE L’ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Montréal, le 15 août 2022 —Le 8 août dernier, madame Marie-Claude Léonard, nouvelle directrice générale de la STM, apprenait à ses clients que la pénurie de main-d’œuvre affecte de plus en plus l’industrie du taxi et qu’il y a de moins en moins de chauffeurs en service. Elle ajoutait que les intermédiaires (chauffeurs de taxi sous-traitants à la STM) assuraient 88 % des déplacements des trente quelques milles usagères-ers du transport adapté. Finalement, elle ajoutait que le manque de chauffeurs pourrait avoir un impact significatif sur le service de transport adapté. La COPHAN demande des actions au ministre des Transports, François Bonnardel pour que cesse le démantèlement du transport adapté.

La STM a fait un message de trois lignes sur son site web du transport adapté qui informait les usagères-ers du transport adapté, que dès le lundi 15 août 2022, soit AUJOURD’HUI MÊME, une semaine après son unique message sur You Tube, que les personnes utilisatrices n’auraient plus le droit d’avoir un accompagnateur avec eux à bord du véhicule. La STM aurait dû contacter les personnes concernées par courriel pour, à tout le moins leur demander si, depuis leur inscription, leurs besoins avaient changés et que possiblement l’accompagnateur du début de leur inscription était peut-être maintenant devenu obligatoire ! Comme il s’agit de personnes vulnérables, la STM a probablement pensé qu’elles ne feront rien pour revendiquer leurs droits.

Ainsi les personnes qui ont des rendez-vous, même médicales, et dont le profil indique qu’elles ont droit à un accompagnateur facultatif se le verront refuser à la porte, et ce dès aujourd’hui. Cette décision unilatérale est nettement inacceptable en 2022 en plus d’être fortement discriminatoire pour les femmes et les hommes en situation de handicap. Un fort pourcentage d’entre elles s’isoleront encore plus ou n’iront plus à leur rendez-vous médical.

Au plan bureaucratique, seul gagnant de cette manœuvre, il sera nécessaire de changer le statut de l’accompagnateur de facultatif à obligatoire. Ainsi, le Service à la clientèle de la STM exige dès maintenant un dossier médical très étoffé alors qu’il est bien connu que les ressources médicales sont peu accessibles. Il semble que la réévaluation sera longue, très longue sans compter les lignes téléphoniques surchargées, les boîtes vocales pleines, le manque de personnel pour répondre, etc.

La STM met le blâme sur les intermédiaires de taxi, mais a-t-elle vraiment tort ? Il est connu que la Loi 17 sur la libéralisation de l’industrie du taxi comporte un angle mort pour le transport adapté dont les paramètres financiers sont devenus obsolètes avec la pandémie, le coût d’acquisition de la transformation des véhicules, l’inflation, etc.

À l’aube de la campagne électorale, des actions sont attendues sans attendre par le ministre des Transports, François Bonnardel dans ce dossier. Déjà à l’hiver 2022, de nombreux groupes ont décrié publiquement la situation sans trop de succès. On sait que le ministère des Transports soutient financièrement le milieu municipal dans ses obligations en matière d’organisation de transport adapté pour les personnes handicapées du Québec. Il est de plus indécent de voir le gouvernement investir dans ce programme sans réelle reddition de compte. Les chiffres d’achalandage devraient montrer une progression de l’accès à la mobilité des personnes en situation de handicap plutôt qu’une diminution.

**À propos de la Confédération des personnes handicapées du Québec.**

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe près de 40 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.

− 30 —

**Renseignements** :

Paul Lupien, Président

Téléphone : Montréal : 514-284-0155 poste 5

 Québec : 581-741-8155 poste 5

André Prévost, directeur général

Téléphone de Montréal : 514-284-0155 poste 1

Téléphone de Québec :  581-741-8155  poste 1